



Bruxelles, le

**RECOMMANDE**

Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

12/02/2021/BE/AUT/1.773.889/BWI/MDV/

**VIVAQUA**

Monsieur Benoit GALLANT

Boulevard de l'Impératrice 17-19

1000 BRUXELLES

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2021/1773889]

Votre contact : DE VIRON Muriel - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/563.43.47

Fax : 02/775.77.72

E-mail: mdeviron@environnement.brussels

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

VIVAQUA - S.C.

Boulevard de l'Impératrice 17-19 - 1000 BRUXELLES

Lieu d'exploitation : Rue de Birmingham 120 1070 Anderlecht

**Coordonnées du permis de base : 618835**

**Demande de modification de permis ayant pour objet : l'augmentation du dépôt de déchets dangereux liquides**

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, la modification n'est pas de nature à aggraver substantiellement les nuisances sur l'environnement. La demande concerne l'augmentation à 4000 litres de déchets dangereux liquides non inflammables (45-3A). Ces déchets dangereux liquides non inflammables stockés dans le hall de production sont des produits de rinçage.

**Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.**

**Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :**

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
12A	Station de lavage	Moins de 7 véhicules par jour	2
13A	Station d'entretien de véhicules	1 Pont < 20 kW	2
17A	Dépôt de bitume	10 tonnes	2
40A	2 chaudières	2 x 139 kW = 278 kW	3
	2 chaudières	65 kW	
45 - 1 A	Dépôts de déchets dangereux - bidons et futs vides de produits dangereux - chiffons, cartons, plastiques contaminés	90 kW 4,9 m <sup>2</sup>	2
45-3A	<b>Dépôts de déchets dangereux liquides</b>	<b>4000 litres</b>	<b>2</b>
47A	Dépôts de déchets non dangereux inertes : sables, métaux, palettes de bois, aluminium, acier, fer, plastiques...	250 m <sup>2</sup>	2

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
68B	Parking couvert	57 voitures et 4 motos Total : 61 véhicules	1B
71A	Compresseurs	50 kW	2
74A	Dépôt de gaz comprimés en récipients mobiles	8*O <sub>2</sub> (30 litres) 8*acétylène (27 litres) 10*propane (44 litres) Total :101 litres	2
88.1A	Dépôt de liquides inflammables	56 litres	2
88.2C	Dépôt de liquides inflammables, point d'éclair compris entre 21 et 55°C	29.000 litres	1B
94A	Stockage de coques en résine	567 m <sup>2</sup>	2
93B	Atelier pour la fabrication de fibres synthétiques (coques)	50 kW	1B
121C	Dépôt de substances dangereuses	5200 litres	1B
123A	Dépôt à ciel ouvert de produits minéraux	200 tonnes	2
124A	Dépôt fermé de produits minéraux (sable)	150 m <sup>2</sup>	2
132A	Système de climatisation	17 kW, 5 kg de R410A, 10,4 tonnes eq CO <sub>2</sub>	3
148A	Transformateur	400 kVA	3
153A	3 ventilateurs	20.000 m <sup>3</sup> /h	2

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 4/02/2021.

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.  
**A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.**

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

**Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.**

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Frédéric FONTAINE  
Directeur général

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956